

13.8 Uranium et énergie nucléaire

L'industrie canadienne de l'uranium a continué à prendre de l'expansion en 1976 et 1977 afin de répondre à ses engagements croissants vis-à-vis des marchés internes et externes. Les expéditions d'uranium par les producteurs canadiens sont passées d'un faible niveau, 2 847 t d'uranium élémentaire (U) en 1968, à 5 627 t en 1976 et 5 953 t en 1977. Les augmentations récentes sont attribuables d'une part à la production accrue des trois producteurs établis, et d'autre part à la venue sur le marché de trois nouveaux producteurs, dont le premier est entré en activité à la fin de 1975 et le dernier en 1977. D'autres augmentations de la production sont prévues en raison de la poursuite de l'expansion des installations existantes et de l'aménagement probable de plusieurs nouvelles installations. Si l'on se fonde sur les gisements connus, le Canada pourrait produire environ 12 500 t d'uranium élémentaire par an en 1985.

Le prix de l'uranium a favorisé les vendeurs en 1974 et 1975, et il s'est établi aux environs de \$104 le kilogramme au début de 1976. Les travaux d'exploration ont considérablement progressé au Canada, les dépenses à ce titre passant d'environ \$40 millions à \$50 millions. Les chiffres provisoires situent les dépenses entre \$60 millions et \$70 millions pour 1977. Il y a eu de l'exploration dans toutes les provinces et dans les territoires, mais particulièrement dans le nord de la Saskatchewan où deux découvertes importantes ont été faites au lac Key, l'une à la fin de 1975 et l'autre au milieu de 1976. Les estimations des ressources en uranium récupérable ont continué d'augmenter.

Un Groupe d'évaluation des ressources en uranium a été constitué en septembre 1974 au sein du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour examiner chaque année les ressources en uranium du Canada. Il a terminé sa troisième évaluation annuelle au début de 1977 pour deux catégories de prix: jusqu'à \$88/kg (\$40/lb) d' U_3O_8 et de \$88 à \$132/kg (\$40 à \$60/lb).

Les ressources récupérables d'un prix maximal de \$132/kg (\$60/lb) d' U_3O_8 ont été évaluées à 83 000 tonnes mesurées d'uranium élémentaire, 99 000 t indiquées et 307 000 t supputées. On a utilisé les facteurs de conversion suivant pour calculer ces réserves: \$88/kg (\$40/lb) d' U_3O_8 = \$104/kg d'U; 1,0 tonne d'U (uranium élémentaire) = 1,2999 tonne courte d' U_3O_8 .

Après avoir soustrait la production de 1976 (4 850 t d'U) des ressources de 1975 dans ces catégories, les ressources ont augmenté de 14,3% environ par rapport à 1975.

En janvier 1977, le gouvernement canadien a mis l'embargo sur les exportations de matières et de technologie nucléaires canadiennes à tous les pays qui n'avaient pas fini de négocier de nouvelles ententes concernant la sécurité nucléaire avec le Canada. Ces révisions sont le résultat d'un effort en deux étapes du Canada, annoncé en 1974 et 1976, visant à renforcer les exigences entourant l'exportation afin d'assurer une meilleure protection contre les dangers nucléaires. Cette démarche a influencé sur les expéditions d'uranium canadien à un certain nombre de pays, notamment au Japon, aux pays de la Communauté économique européenne, à la Suisse et aux États-Unis. À la fin de 1977, des ententes avaient été conclues avec tous ces pays à l'exception du Japon et de la Suisse, les négociations avec le Japon ayant pris fin au début de 1978.

Un certain nombre d'études en cours en 1976 et 1977 pourraient avoir une influence sur l'avenir de l'uranium et de l'énergie nucléaire au Canada. Parmi ces dernières figuraient: l'étude du comité d'enquête du gouvernement de la Saskatchewan chargé d'examiner le projet d'exploitation de l'uranium de l'Amok Ltd. à Cluff Lake du point de vue de l'environnement, de la santé et de la sécurité, ainsi que les implications générales d'autres projets d'exploitation de l'uranium dans la province; les audiences d'un comité d'évaluation environnementale du gouvernement de l'Ontario au sujet des répercussions sur l'environnement de l'expansion des entreprises d'exploitation de l'uranium dans la région d'Elliot Lake; et la Commission Porter sur la planification de l'énergie électrique en Ontario. L'enquête de cette commission porte en grande partie sur l'orientation de l'Hydro-Ontario vers l'énergie nucléaire.

En août 1977, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a publié un rapport sur la gestion des déchets nucléaires au Canada, dont la conclusion est la suivante: «La gestion des déchets radioactifs doit reposer sur un programme global; pour relever ce défi, une approche fragmentaire et hésitante ne saurait épouser l'intérêt